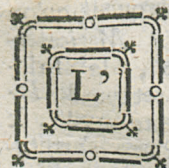


GAZETTE DE LEOPOL

DU 13 JUIN.

De Leopol le 13. Juin.



ouverture du Jubilé s'est faite samedi dernier dans cette Capitale avec toute la solemnité que merite cette Ceremonie religieuse. S. E. Mgr. notre archeveque s'était proposé de la faire lui même, mais son grand age & ses infirmités l'ont privé de donner au peuple cet Exemple de devotion. La

Noblesse du pays se rend ici successivement pour y faire ses devotions dans les Eglises indiquées, & pour profiter des graces & indulgences attachées à ceux qui profitent de ce Jubilé. S. E. M. le Comte d'Auersberg doit partir de Vienne dans le Courant du present mois, pour se rendre à son Gouvernement de Galicie, S. E. Madame la Comtesse son

Epouse accompagnée de quelques personnes de Distinction, se propose d'aller à sa rencontre, à quelques milles d'ici.

Monseigneur l'Eveque Russe de Leopold, de Halitz & de Kaminiéc. Coadjuteur & administrateur Metropolitain de toute la Russie, Chevalier des ordres de l'aigle blanc & de St. Stanislas &c. a fait l'ouverture de son Jubilé pour lui & pour tous ceux de son Rit le 8. de ce mois, dans l'Eglise paroissiale de l'annonciation de la Vierge Marie, revetu de ses habits pontificaux, & accompagné de deux abés crossés & mitrés du Rit grec uni, précédé de deux Chanoines qui portaient sur un riche Coussin, la Bulle du Jubilé, & d'un nombreux Clergé. Toutes les Confraternités de la ville de Leopold avec leurs etendards & celles d'une infinité de paroisses de Cinq à six milles aux environs de cette ville, ont assisté à cet acte de devotion, & ont accompagné la Procession jusque dans l'Eglise de St. George Cathedrale du Rit grec uni. Les jours suivans, tous les habitans de la Campagne se fond pareillement rendu en cette Capitale pour y visiter les quatre eglises prescrites, & emportés avec eux, les grâces accordées par le present Jubilé. Monseigneur l'evêque Russe a envoyé un mandement dans ses autres evechés de Halitz, de Kaminiéc, & dans la Metropolitaine de Kiovie, pour que ses representans eussent à annoncer aux peuples l'ouverture du Jubilé, & à les y préparer, comme on a fait ici par la confession, la Communion, & autres actes de pieté prescrites en pareil Cas.

De Varsovie le 5. Juin.
Le Comte de *Sagromoso* Chevalier de *Malthe* & Ministre plenipotentiaire de cet ordre auprès de la Republique

de Pologne, ayant constamment refusé tous les avantages personnels qui lui ont été offerts à la dernière diette de delegation; les etats de la Republique, pour reconnaître une conduite aussi noble que des intéressée, ont conféré l'Indigenat à son frere le Marquis de *Sagromoso*, & le Roy en lui donnant le Diplôme signé de sa propre main, a eu soin d'y inserer le zele avec lequel ce Ministre a procédé dans la Commission dont il était chargé, ainsi que sa generosité & son entier des interessément; le grand Maitre de son côté pour témoigner à son Ministre, la satisfaction qu'il a de ses services, & par affection particuliere pour sa personne, l'a élevé à la Dignité de grand croix de l'ordre, Dignité à laquelle est attachée une des premieres places dans le Senat de *Malthe*, qui compose la supreme autorité de cette Republique religieuse & Militaire.

La Comtesse *Rzewuska* epouse du Marechal de la Cour de la Couronne, est partie d'ici la semaine dernière pour se rendre sur ses terres dans la Russie Polonoise; elle a été accompagnée jusqu'à *Kozemice* par le Comte son Epoux. Le Comte *Oginski* grand Secretaire de Lithuanie & du conseil permanent, partit avant hier pour sa terre de *Gourow* ou la Comtesse son Epouse l'avait déjà précédé de quelques jours.

Les Lettres de *Thorn* marquent qu'on attend le Roy de Prusse à *Marienwerder*. Selon quelques uns, le Prince *Henry* devait être de retour de *Petersbourg*, pour assister à cette revüe, & selon d'autres, que ce Prince s'arrêterait encore quelque tems auprès de l'Impératrice de Russie, attendu que la mort de la grande Duchesse, dont S. M. a été vivement affectée, avait naturellement ralenti les affaires du Cabinet,

& que celles dont S. A. R. etait chargée, etant de la plus grande importance, elles demandoient d'être traitées dans une assiete & une tranquillité d'esprit insusceptible d'aucune alteration.

Demain le Conseil permanent s'assemblera de nouveau, pour continuer ses seances, & preparer toutes les matieres qui doivent être soumises a la decision de la diette Generale. Le grande Chancelier de la Couronne, pour prendre un peu de relache, est aussi parti pour la Compagne, ou il compte sejourner quelque tems.

On ecrit de Cracovie que le 10. du mois de mai, un avait porté dans la Chancellerie de la terre de Cracovie, l'Universal publié par ordre du Palatin, pour l'Electon des quatre Candidats, dont l'un doit remplir la place vacante de juge terrestre de la terre de Cracovie. La Dietine qui doit se tenir a cette occasion a Profzowitz, lieu ordinaire de ces sortes d'assemblées, a été fixée pour le onze du present mois.

Bien des gens se flatent que la plupart des impots qui sont a Charge au pays, seront abolis a la future diette, & qu'on y prendra des mesures, pour ecarter du pauvre peuple la misere dont il est ecrasé.

A l'occasion du Jubilé dont tout le monde est occupé, on nous mande que quelques predicateurs indifferets avaient été cités en justice, pour avoir osé insulter en chaire plusieurs de leurs auditeurs, les uns par raport a leur maniere de se Coëffer, les autres parcequ'ils allaient aux spectacles, &c. Mais comme c'etaient des religieux mandians, on n'a pu les mettre a l'amende. On leur a seulement fait entendre que la sottise n'est pas toujours une sauve garde en pareil Cas.

De Prague le 18. May.

On fait qu'il y a peu d'ordres qui n'ayent ici une maison de leur institut, les Recolets n'y en ont que trois, & les autres a proportion, toujours en raison des lumieres & de la façon de penser de nos bons ancêtres. Le Gouvernement ayant pris conaissance de l'utilité de ces etablissements, a ordonné qu'à l'avenir, il n'y aura plus qu'une seule maison de chaque ordre dans cette ville. On fera une pension a chaque moine, & l'on disposera du surplus de leurs revenus, en faveur d'objets d'une plus grande utilité. Ceux des moines dont les Couvens seront supprimés, qui ne jugeront pas a propos de continuer de vivre selon la regle, pouront se faire seculariser. On croit que les Couvens supprimés serviront de Casernes comme on a deja fait du College des Jesuites de la ville neuve, & du quartier il y a deja dans le premier deux Bataillons de Grenadiers, & dans le second six Compagnies du Regiment de Bathiany, Infanterie hongroise, le Seminaire du quartier de la Cour, ou il avait 150. Ecclesiastiques seculiers, a été converti a l'usage de la plus grande partie du Regiment de Siskowitz Infanterie, & on a donné aux Seminaristes, le College des cy devant Jesuites de la même ville, qui est d'une etendue immense.

De Lübeck le 10. May.

On ecrit de Trente, que la Cour de Vienne a deffendu au Chapitre d'Elire un Prince, il doit se contenter d'un eveque. Un detachment de 200. Hussards autrichiens est chargé de veiller, a ce qu'on ne contrevienne pas a cet ordre. Il parait en General que quelques puissances Catholiques sont dans la disposition de separer entierement le

temporel du spirituel , on parle encore de bien d'autres reformes dans l'Empire , d'ou il semble qu'on a envie de bannir peu apeu l'etat republicain. Le tems verifera ou detruira ces conjectures.

De Petersbourg le 8. May.

Après avoir ordonné au Senat dirigeant de cette Capitale de reconnaitre le Comte *Potemkin*, en qualité de Prince du St. Empire Romain, S. M. I. a fait passer les mêmes ordres a tous les autres tribunaux de l'Empire. Ce Seigneur qui etait deja decoré des ordres de l'Aigle noir, & de l'Elephant, vient de recevoir encore celui des Seraphins.

La Lettre que l'Imperatrice de Russie a fait remettre au Roy de Pologne, par le Comte de Stackelberg, est Conçue en ces termes.

„ Monsieur & frere, a son retour a
„ la Cour de V. M. mon Ambassadeur
„ vous remettra la presente, ou je vous
„ temoigne toutte la satisfaction que m'a
„ causé celle que vous m'avez adressée.
„ Je vous reitere les assurances que je
„ vous ai deja données, de l'amitié con-
„ stante que j'aurai toujours pour V. M.
„ & du dessein dans lequel il persevere
„ d'assurer la felicité & le repos de vos
„ etats. Je vous en ai donné plusieurs
„ preuves; V. M. doit être suffisamment
„ Convaincûe, & toute la Nation po-
„ lonaise doit l'être avec elle, qu'il n'y
„ a point de moyen plus propre a par-
„ venir a ce but, que celui de main-
„ tenir le Gouvernement que vous avez
„ eu le bonheur d'Etablir, par les soins
„ que mes alliés & moy y avons pris;
„ mais vous savez que tout etablisse-
„ ment quelque necessaire, & quelq'uti-
„ le qu'il soit, a toujours a Combatre
„ dans sa naissance, les interets domi-
„ nans, & les opinions recies, qui se
„ rencontrent dans un certain ordre de
„ choses, ou qui derivent d'abus ante-
„ rieurs. Il n'y a donc rien de moins

„ etonnant que la resistance qu'excite
„ le Conseil permanent dans l'exercice
„ qui lui est confié, pendant la Vacance
„ de la diette. Ainsi quant aux obsta-
„ cles qui se rencontrent, & qui pour-
„ raient durer encore quelque tems, il
„ n'y a rien qui puisse affaiblir la con-
„ fiance & les esperances de V. M. &
„ celles de la Nation, avec les inte-
„ rets de laquelle sont liés votre Ré-
„ pos, & votre bonheur a venir. Mon
„ Ambassadeur est chargé d'ordres qui
„ s'etendent fort loin, pour appuyer dans
„ ses delicerations, la Nation Polonaise,
„ relativement, a tout ce qui peut ser-
„ vir, a en assurer la felicité. Je re-
„ garde comme un de mes devoirs d'en
„ prevenir V. M. de detruire par la,
„ tous les bruits qui pourraient se repen-
„ dre, & disposer V. M. a ne preter
„ aucune confiance a aucune speculation
„ ou information, par lesquelles on vou-
„ drait preter a mes alliés ou au Roy,
„ d'autres vies que celles de concou-
„ rir avec eux au retablissement des affai-
„ res de Pologne, & au bonheur futur
„ de la Nation. Je vous prie de croire,
„ que ce qui me fait persister avec tout
„ de Constance dans mon dessein, c'est
„ la persuasion ou je suis, que la Polo-
„ gne ne deviendra jamais heureuse, que
„ par le maintien du Gouvernement qui
„ vient d'y être établi, & qui doit être
„ respecté. D'Après cet aveu sincere,
„ je prie V. M. d'avoir une pleine Con-
„ fiance en mon Ambassadeur, a qui
„ seul, je donne mes ordres, & qui seul
„ a droit de parler en mon nom, & de
„ regler le degré de cette confiance, a
„ l'importance du bien que je souhaite
„ qu'il produise, par l'exercice de son
„ Ministère. C'est par la que vous pou-
„ vez me mettre en etat de vous te-
„ moigner personnellement l'estime sincere
„ & l'amitié parfaite avec lesquelles je
„ suis &c.